



# COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

## AUDIOCONFERENCE LOIRET CFTC DGFIP

### Situation sanitaire

Aucun nouveau cas ou suspicion n'a été déclaré.

### Plan de reprise d'activité

Le mercredi 3 juin 2020, l'effectif de la DRFIP en présentiel s'établissait à 56 % et celui des télétravailleurs à 18 %. L'effectif de la DRFIP correspond à celui de la moyenne nationale.

Le mois de juin sera un mois de transition dans le cadre de la reprise d'activité. Les chefs de service doivent faire remonter à la direction leurs propositions quant à une nouvelle organisation.

En effet, une analyse doit être menée sur l'impact du télétravail sur l'organisation du service suite à la crise sanitaire.

Si vous étiez en télétravail du fait du COVID et que vous voulez continuer à partir du mois de septembre, vous devez en discuter avec votre chef de service afin de rédiger votre demande. Un recensement est demandé à chaque chef de service sur les perspectives de demandes de télétravail suite à COVID.

### Règles de gestion RH

#### - ALOA

Le tableau suivant synthétise le calendrier des mutations

cadre	Date d'ouverture ALOA	Date fermeture ALOA	Publication du mouvement
C titulaire	<b>02/06/2020</b>	<b>12/06/2020</b>	<b>10/07/2020</b>
C stagiaire	<b>05/06/2020</b>	<b>18/06/2020</b>	<b>10/07/2020</b>
B	<b>08/06/2020</b>	<b>17/06/2020</b>	<b>15/07/2020</b>
A	<b>15/06/2020</b>	<b>24/06/2020</b>	<b>15/07/2020</b>

Nous sommes à votre disposition pour toute question sur votre demande de mutation et défendre votre dossier auprès du service RH.

Toutes les notes ont été envoyées aux agents par messagerie, sinon elles sont disponibles sur Ulysse 45.

#### - Incidence du COVID sur les « ponctions » RTT et sur l'attribution de primes.

Les chefs de service assisteront jeudi 4 juin à une audio conférence au cours de laquelle le DRFIP présentera les modalités de calcul des « ponctions » et de proposition des agents éligibles à une des primes (1000 € ou 330 €).

- Fiabilisation préalable des données extraites de SIRHIUS

Cette phase préalable permettra de valider la position administrative de chaque agent sur chacune des 2 périodes suivantes :

du 16/03/2020 au 16/04/2020 et du 17/04/2020 au 19/05/2020. Il est rappelé que chacune des périodes est « étanche » : un calcul est effectué pour chaque période sans interdépendance.

- Un fichier spécifique élaboré par le service RH et la MNAOI

Un fichier « excel » d'aide au décompte des jours travaillés et d'analyse fine des ASA (ce que ne permet pas SIRHIUS) sera adressé aux chefs de service afin qu'une analyse la plus exacte possible de la situation de chaque agent soit effectuée.

Ce tableur dispose d'une colonne permettant de renseigner pour chaque agent les raisons qui conduisent à une proposition de prime de 1 000 € ou 330 €.

Lorsque les situations seront validées, le chef de service informera les agents tant du niveau de la ponction que de l'attribution éventuelle de la prime.

Dans le cadre des situations complexes, le service RH procèdera à une analyse au cas par cas.

Dans un souci de transparence, le DRFIP s'est engagé à diffuser les fiches techniques relatives à l'application du décret sur les RTT et l'attribution de primes.

Les chefs de service doivent valider la situation de leurs agents dans un délai contraint afin que la prime puisse être mise en paiement en juillet et que les agents puissent connaître le solde réel de leurs congés avant la fin du mois de juin.

**En période de reprise d'activité, la CFTC DGFIP Loiret insiste pour que chacun respecte les gestes barrières COVID-19. Il en va de notre santé à tous ! Protégez-vous en protégeant les autres.**

**Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre. La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.**

**La section CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute. Prenez soin de vous.**

**Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de faire un point tous les 2 jours environ sur la situation.**



**N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.**

[stephaniemounier@gmail.com](mailto:stephaniemounier@gmail.com)

[joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr)

[sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr)

[annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr)

[sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr)

[guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr)

[agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr)

[laurence.rey@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:laurence.rey@dgfip.finances.gouv.fr)